



Examen 1er Dan – Poom - Keup

A qui s'adresse cet examen

Cet examen s'adresse à :

- Toutes personnes désireuses de présenter un grade Poom ou Dan.

Dates

Dimanche 31 mai 2015 2014 de 09h00 à 15h00

L'horaire sera transmis au candidat et à son moniteur dès le mercredi 27 mai 2015

Conditions d'accès

- Avoir le grade de 2ème keup (ceinture rouge) pour présenter le 1er Keup
- Avoir le grade de 1er keup (ceinture rouge barrette noire) et une formation d'arbitre (pour les plus de 16 ans) pour présenter le 1er Poom ou Dan.
- Respecter le délai entre chaque grade.
- Etre en règle de licence-assurance 2015 (ainsi que le partenaire).

Lieu

Université Libre de Bruxelles

Faculté des Sciences de la Motricité

Campus Erasme – Bâtiment O <http://www.ulb.ac.be/campus/erasme/plan-O.html>

Route de Lennik, 808

1070 Bruxelles

Prix

- Examen 1er Keup : 15,00 € (repassage : gratuit)
- Examen Dan : 50,00 € (repassage : 15,00 €)
- Diplôme Kukkiwon 1^{er} Dan : 70,00 € (obligatoire)
2ème Dan : 90,00 €
3ème Dan : 120,00 €
4ème Dan : 150,00 €
5ème Dan : 300,00 €
6ème Dan : 350,00 €
7ème Dan : 450,00 €

Inscriptions

À nous faire parvenir avant le 24 mai 2015 minuit :

- **Le bulletin d'inscription** (téléchargeable sur le site de l'ABFT dans « documents administratifs ») complété et signé à l'adresse postale suivante : ABFT, Rue Beeckman 53, 1180 Uccle ou à l'adresse mail suivante : abft.secretariat@gmail.com
- 1 photo d'identité à joindre en cas de demande de diplôme kukkiwon
- le **montant de l'inscription** est à verser sur le compte de l'ABFT (340-0089761-74) avec la communication suivante : « Examen KPD 05/2015 + Nom et prénom du candidat »
- le **montant du diplôme kukkiwon** est à verser sur le compte de l'ABFT (340-0089761-74) avec la communication suivante : « Diplôme kukkiwon « grade » + Nom et prénom du candidat »

Tenue

Dobok

Evaluation du candidat

L'évaluation se fera à huis clos avec la présence du moniteur et du partenaire.

Renseignements

secretariat@abft.be

Remarque

Le candidat, son partenaire et son coach doivent être en possession de leur carnet licence en ordre d'assurance 2015.